



La Rebooterie va booster son conseil d'administration !

Pour cela, elle vous convie à une assemblée générale extraordinaire, le :

Samedi 13 mai à 11h

Samedi 13 mai, vous êtes convié·e·s à une assemblée générale de la Rebooterie, au local de l'association, à partir de 11h. Nous aborderons surtout le conseil d'administration collégial de l'association, qui est l'organe de prise de décisions majeur pour la Rebooterie.

Actuellement, notre conseil d'administration est composé de **5 personnes**, dont une personne qui s'en va à partir du mois de mai. Idéalement, pour bien fonctionner, il faudrait que ce CA soit rejoint par quelques personnes supplémentaires.

Que fait le conseil d'administration de la Rebooterie ?

De façon globale et permanente, le CA **s'assure du bon fonctionnement de l'association**, est garant de la cohérence du projet associatif et de ses valeurs.

Il s'attache, aux côtés des salarié·e·s, à œuvrer pour un monde numérique plus libre et moins destructeur pour l'environnement, à diffuser les valeurs de l'éducation populaire et de la transmissions des savoirs, et à lutter contre toutes les formes de discriminations systémiques (racisme, sexisme, lgbtqi-phobie, validisme, etc.)

Quelles sont ses missions concrètes ?

1. Les réunions de fonctionnement

Une fois toutes les 6 semaines, soit 7 à 8 par an **Toujours avec les salarié·e·s**

Actuellement, la Rebooterie emploie 2 salarié·es : un chargé de gestion et de développement associatif et une conseillère/animatrice/formatrice numérique. On y discute appels à projets, perspectives, conditions de travail, congés, retours sur les ateliers, nouveautés, sollicitations etc... Les décisions sont prises au consensus entre administrateur·ices et salarié·es

2. Les missions "employeuses"

Ponctuellement dans l'année **En collaboration principalement avec le chargé de gestion associative**

Entretiens annuels professionnels ou à la demande d'un·e salarié·e, recrutement dans le cas de renouvellement ou de création de poste, suivi des salarié·es, écoute et disponibilité, relai ponctuel sur des tâches de ressources humaines, accès aux droits, veille juridique

3. La veille financière et administrative

Une à deux fois par an **En collaboration avec les salarié·es**

Repérage ou relai d'appels à projets ou de subventions potentielles, relecture de dossiers institutionnels

4. L'animation ponctuelle du local

Une à deux fois par an **En collaboration avec les salarié·es**

Préparation des événements festifs (assemblée générale, soirée...), participation aux pots des bénévoles, etc...

Bien évidemment, chacun·e peut s'impliquer **au niveau souhaité, selon ses disponibilités et ses envies !** Toutes ces tâches sont accessibles aux personnes motivées, et qui tiennent à la Rebooterie. Être un peu plus nombreux·ses dans le CA permettra de diviser les tâches et de se répartir les missions.

La Rebooterie a besoin de son CA pour continuer ses activités, rejoignez-nous !

En amont de cette assemblée générale, si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à :

contact@larebooterie.fr

avec votre numéro de téléphone. Un·e membre du CA actuel vous rappellera pour échanger plus en détail et répondre à vos questions !

A très bientôt,
La Rebooterie (par et pour ses adhérent·es !)